

Procédure de reconnaissance des résultats de la mobilité Erasmus +

Pour évaluer les résultats des étudiants lors de leurs activités de stage, les documents suivants seront fournis :

- **Le livret de stage permettant l'évaluation par le tuteur en entreprise**
- **L'Europass Mobilité, qui consigne les savoirs et compétences acquis lors de la mobilité de stage en entreprise**
- **Un certificat de stage.**

Ces documents pourront éventuellement être remplis lors d'une visite de stage assurée par un professeur de l'établissement d'accueil ou partenaire.

Le niveau en langue pourra être évalué par **le test de retour OLS**.

Cette expérience de mobilité donnera ensuite lieu à **un rapport de stage** présenté au groupe de travail, aux professeurs de l'équipe pédagogique et à la classe de BTS.

Elle sera aussi intégrée dans **le CV et le portfolio de l'étudiant**.

Enfin, au retour de leur mobilité, **les étudiants présenteront leur expérience** auprès des étudiants susceptibles d'en bénéficier. **Ainsi leur mobilité et l'impact** qu'elle a eu sur leur développement personnel ou professionnel seront valorisés et partagés pour servir d'inspiration à d'autres lors de réunions ou dans des articles